



## À L'AUBE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Et oui, l'année 2018-2019 marque le début des premières consultations pour la prochaine ronde de négociations en 2020. En effet, les syndicats doivent déposer leurs demandes à l'automne 2019, soit six (6) mois avant la fin de la convention collective le 31 mars 2020. Nous ne saurions trop insister pour que le Cœur et le Centre-du-Québec soient très bien représentés lors des deux (2) séances de consultations prévues cette année.

Les structures démocratiques de la Centrale (CSQ) et de la Fédération (FPPE) font en sorte que toutes nos revendications doivent émerger de la base, c'est-à-dire des personnes qui exercent leur profession directement sur le terrain des écoles et des centres. Nous souhaitons donc que tous les corps d'emploi soient représentés dans chacune de nos unités afin que vos représentants syndicaux transportent comme toujours les véritables enjeux liés à vos conditions d'exercice.

Vous trouverez dans cette infolettre une invitation à la première consultation qui se tiendra le 22 octobre prochain à Trois-Rivières. Inscrivez-vous en grand nombre, votre syndicat offre le souper et plus...

Jean Martineau, président



Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation  
du Cœur et du Centre-du-Québec (CSQ)

## INFOLETTRE

Volume 3 / Numéro 1

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 MAI 2018

Lors de l'Assemblée générale du 30 mai dernier, les membres du SPPECCQ(CSQ) présents ont entériné la nomination par intérim de deux nouvelles personnes déléguées, aux unités du Chemin-du-Roy et de l'Énergie, en remplacement de M. Gérald Garceau et de Mme Hélène Dion nouvellement retraités. Nous profitons donc de cette communication pour féliciter et remercier **Patricia Bernier**, psychoéducatrice (Chemin-du-Roy) et **Alexandra Vallières**, orthophoniste (Énergie) pour cet engagement syndical de première ligne pour la représentation du personnel professionnel de leur unité. À ce titre, elles se joignent également au Bureau exécutif du SPPECCQ(CSQ), sous la présidence de **Jean Martineau**, nouvellement élu pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2021. En savoir plus sur le rôle de la personnes déléguée...

### NÉGOCIATIONS 2020 – PREMIÈRE CONSULTATION

Comme votre convention collective vient à échéance le 31 mars 2020 et que les syndicats doivent déposer leurs demandes à l'automne 2019, vous êtes invités à une première séance de consultation qui se tiendra à la salle Maurice-Pitre de Trois-Rivières, **le lundi 22 octobre** prochain **de 17h à 19h30**. Mme Sophie Massé, 1<sup>ère</sup> vice-présidente à la FPPE animera cette rencontre autour des questions suivantes :

*Lors de cette première consultation, nous présenterons le contexte socio-politique, les enjeux des dernières négociations et les enjeux actuels qui devraient orienter nos demandes. Par la suite, les membres seront mis à contribution pour valider lesdits enjeux ainsi que les orientations : est-ce que ces enjeux existent chez vous? Comment se manifestent-ils? Y a-t-il d'autres enjeux, d'autres orientations à privilégier? C'est à partir des enjeux et orientations ciblés lors de cette première rencontre que le cahier de consultation du printemps sera construit. Il est donc important que les enjeux qui vous préoccupent y soient présents. Nous ferons également une première réflexion sur la mobilisation. Comme un repas sera servi lors de cette rencontre, nous*

vous invitons à vous inscrire sur le lien Doodle suivant : [Voir détail et inscription](#)

### SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE - AREQ

Comme à tous les ans, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) offre une session de formation afin de se préparer à la retraite. Si vous êtes à deux ans de prendre votre retraite, cette session pourrait vous intéresser. [Pour en savoir plus et vous inscrire...](#)

## Nous contacter

### SPPECCQ-CSQ

Bureau administratif  
2057 ave des Coopérants  
C.P. 1414  
Trois-Rivières, G9A 5L2  
Tél. : 819.693.1442  
Télé : 819.693.3790  
[syndicat@sppeccq.org](mailto:syndicat@sppeccq.org)  
[www.sppeccq.org](http://www.sppeccq.org)

### LE BUREAU EXÉCUTIF :

Jean Martineau  
Président  
819.693.1442  
[syndicat@sppeccq.org](mailto:syndicat@sppeccq.org)

Olivier Patoine  
Vice-président  
Délégué, unité Des Chênes  
819.461.8245  
[deschenes@sppeccq.org](mailto:deschenes@sppeccq.org)

Patricia Bernier  
Vice-présidente  
Déléguée, unité Chemin-du-Roy  
819.266.9734  
[cheminduroy@sppeccq.org](mailto:cheminduroy@sppeccq.org)

Alexandra Vallières  
Vice-présidente  
Déléguée, unité de L'Énergie  
819.694.1442  
[energie@sppeccq.org](mailto:energie@sppeccq.org)

Geneviève Paquet  
Vice-présidente  
Déléguée, unité des Bois-Francis  
819.352.3152  
[boisfrancis@sppeccq.org](mailto:boisfrancis@sppeccq.org)

Daniel Allard  
Vice-président  
Délégué, unité de la Riveraine  
819.609.4473  
[riveraine@sppeccq.org](mailto:riveraine@sppeccq.org)

### LE SECRÉTARIAT

Marjolaine Bernier  
Secrétaire de gestion  
819.693.1442

## NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE LE 2 AVRIL 2019

Plusieurs personnes s'inquiètent de l'application de la nouvelle structure salariale le 2 avril 2019, craignant de subir une diminution de salaire. Nous tenons à vous rassurer, **personne ne subira de diminution salariale**. Si le salaire à votre échelon est plus élevé dans l'échelle du 2 avril, vous bénéficierez immédiatement de l'augmentation. Par ailleurs, si le salaire à votre échelle est inférieur dans l'échelle du 2 avril, vous maintenez le salaire le plus élevé jusqu'à ce que la nouvelle échelle vous rejoigne éventuellement. Prenez connaissance du [document](#) que nous avons préparé pour vous permettre d'avoir une meilleure compréhension de cette nouvelle disposition. N'hésitez pas à nous [contacter](#) pour une meilleure compréhension.

## NOUVEAU MODE DE VALIDATION, VOLET ASSURANCE QUALITÉ : UN GAIN SYNDICAL

La [version finale](#) du volet assurance qualité nous a permis de constater que nos revendications syndicales ont été entendues, notamment par la disparition de la nouvelle fiche « courte » qui devait être complétée lors de la déclaration de clientèle handicapée ou en trouble grave du comportement. Vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble du dossier dans La Passerelle FPPE ou directement [ici](#). Il serait important de nous informer si votre commission scolaire venait à imposer la remise de tous vos rapports au moment de la déclaration d'un nouvel élève handicapé ou en trouble grave du comportement plutôt que lors de la vérification par échantillonnage. Nous pourrions intervenir localement ou nationalement, selon la situation.

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES... PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC

Au printemps dernier, nous vous invitons à participer à un sondage de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) sur l'effet du sous-financement dans les commissions scolaires du Québec. 8 500 membres du personnel de l'éducation (enseignants, professionnels et personnel de soutien) se sont prêtés à l'exercice. Pour connaître les résultats, vous avez la possibilité de découvrir les [faits saillants](#) ou l'ensemble du [rapport](#)

## SEMAINE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Prenez note que c'est du 19 au 23 novembre 2018 que nous soulignerons l'apport essentiel des professionnelles et professionnels de commission scolaire. Ne manquez pas l'invitation (courriel) de vos représentants syndicaux à une activité spécialement organisée en votre honneur dans chacune de nos unités. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

## DES NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION (FPPE)

Votre syndicat est affilié à la FPPE et participe à toutes ses instances décisionnelles. La FPPE est l'agent négociateur à la table de négociation sectorielle pour le renouvellement de votre convention collective (P1) et est le vis-à-vis des représentants des commissions scolaires. Vous pouvez consulter [LA PASSERELLE](#) qui fait le point sur les dernières représentations politiques et des actions constantes pour la promotion des services professionnels au niveau national.

## DES NOUVELLES DE LA CENTALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)

Votre syndicat est membre de la CSQ et participe à toutes ses instances décisionnelles. La CSQ est l'agent négociateur à la table de négociation centrale pour le renouvellement de vos conditions salariales, du régime de retraite et d'assurances collectives et est le vis-à-vis des représentants du Conseil du trésor.

Depuis le Congrès de juin dernier, la Centrale est maintenant représentée par Mme [Sonia Éthier](#), présidente, en remplacement de Mme Louise Chabot qui a quitté pour la retraite.

Vous pouvez également vous inscrire au [Magazine CSQ](#) que nous nous efforçons de mettre en ligne via notre [site Web](#) et notre page [Facebook](#). La Centrale intervient plus globalement sur des enjeux socio-politiques, de défense des droits individuels et collectifs, et de la promotion des services publics en petite enfance, en éducation et en santé.



### BON À SAVOIR : CONGÉS SPÉCIAUX (CC [7-4.01](#))

Il y a trois (3) notions importantes qui s'appliquent toujours aux congés spéciaux (décès, mariage, déménagement). Les notions de jours « **consécutifs** », « **ouvrables ou non** », et de « **jour de l'événement** ». Sachez que, dans tous les cas, votre demande de congés doit tenir compte de ces trois notions dans le calcul des jours de congé dont vous aurez effectivement droit. [Voici quelques applications](#). Dans le doute n'hésitez pas à consulter [la personne déléguée de votre unité](#).

## NOUVEAUX MEMBRES

Prenez le temps de visiter notre site Web. L'onglet « [Nouveaux membres](#) » a été conçu spécialement pour vous familiariser avec vos nouvelles conditions de travail. Vous y trouverez les incontournables de la convention collective ainsi que de nombreuses réponses aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées. Suivez-nous également sur [Facebook](#).

## DES PROTECTIONS D'ASSURANCE TRÈS AVANTAGEUSES (AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE)

Parce que vous êtes membres d'un syndicat CSQ, vous avez droit de bénéficier des protections RésAut négociées exclusivement pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Demandez une soumission en ligne et commencez à économiser :





# CONNAISSEZ-VOUS VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ?

## QUIZZ

### 1. J'obtiens la permanence à la CS ...

- a. Après 2 ans de travail à temps plein, peu importe le statut d'emploi
- b. Après 2 ans de travail comme régulière ou régulier temps plein
- c. Si le patron m'aime bien

### 2. Le changement d'échelon à lieu...

- a. Le 1er juillet
- b. Le 1er janvier
- c. Le 1er juillet ou le 1er janvier si j'ai complété le nombre de mois requis
- d. Dès que j'ai complété le nombre de mois requis

### 3. Selon la nouvelle convention collective, mes frais de cotisation à mon ordre professionnel doivent être payés par ma commission scolaire ?

- a. Oui, seulement si je suis à permanent et à 100%
- b. Oui, seulement pour les psychologues
- c. Non, vous rêvez en couleur
- d. Non, mais ça serait l'fun !

#### RÉPONSES :

- 1. B (cc [5-6.02](#))
- 2. C (cc [6-10.00](#))
- 3. D

Bonne année  
2018-2019

